

Intitulé de la mention
Date de l'examen et avis du conseil de l'UFR (la saisie de la date conditionne le passage à la CFVU)

Dates de l'examen et avis de la CFVU

Responsable du parcours
Statut

quelques rappels réglementaires :

- Toute maquette d'enseignement doit dans ses MCC prévoir obligatoirement un Régime Spécial d'Etudes (RSE)
- Les types de contrôle et d'épreuves autorisés sont à titre d'exemple:
 - '- Contrôle Continu intégral (CC) 2 minimum
 - Contrôle mixte (ex : partiel , galop d'essai....) + CT
 - Examen Terminal (CT)
 - Ecrit (l'indication de la durée est obligatoire)
 - Oral (durée à préciser)
 - Ecrit et Oral (durées à préciser)

Il n'est pas possible de prévoir un CC ou CT (le choix doit être opéré très clairement)

- Les mémoires, rapports de stage* et projet tuteuré se déroulent en session unique.
*Cela ne s'applique pas aux périodes d'observation telles que définies par la CFVU.
Toute modification (intitulé d'UE par exemple) devra être signalée (écriture en rouge, case remplie en jaune). Elle devra avoir été validée par le Conseil de la composante.

Les modalités de contrôle des connaissances pour les enseignements d'un même parcours pour le même diplôme sont strictement identiques quel que soit le site de formation

DEVELOPPEMENT DE PROJETS DE TERRITOIRES	Parcours
14-juin-18	
18-juin-18	
C. ROMERO JUCHET	
MCF	

